



Inscriptions scolaires & périscolaires

Année 2023/2024

RESPONSABLES LEGAUX

Il s'agit d'identifier les responsables légaux de l'enfant selon des données issues du livret de famille et de connaître le lieu de résidence de l'enfant

RESPONSABLE LEGAL 1 Père Mère Tuteur/trice **AUTORITE PARENTALE ?** Oui Non

Nom : _____ Nom de naissance : _____

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance : / / N° tél. domicile :

Adresse : N° de voie: Bâtiment: Apt: GSM :

Intitulé de la voie: _____

Code postal: Ville : _____ Adresse de résidence de l'enfant

Email : _____ @ _____

Situation familiale : Monoparental(e) Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e)/séparé(e) Veuf(ve)

RESPONSABLE LEGAL 2 Père Mère Tuteur/trice **AUTORITE PARENTALE ?** Oui Non

Nom : _____ Nom de naissance : _____

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance : / / N° tél. domicile :

Adresse : N° de voie: Bâtiment: Apt: GSM :

Intitulé de la voie: _____

Code postal: Ville : _____ Adresse de résidence de l'enfant

Email : _____ @ _____

Situation familiale : Monoparental(e) Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e)/séparé(e) Veuf(ve)

AUTRE Famille d'accueil Grand-parent _____ **AUTORITE PARENTALE ?** Oui Non

Nom : _____

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance : / / N° tél. domicile :

Adresse : N° de voie: Bâtiment: Apt: GSM :

Intitulé de la voie: _____

Code postal: Ville : _____ Adresse de résidence de l'enfant

Email : _____ @ _____

Je, soussigné(e)....., déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont exactes et avoir pris connaissance des règlements intérieurs de la restauration scolaire et de la garderie de la commune du Tampon.

Date / / Signature

PIECES A FOURNIR

- Justificatif d'adresse de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphonie, bail récent)
- Copie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- Certificat de radiation (seulement si passage au niveau supérieur, changement d'école ou emménagement sur la commune)
- Hébergement chez une tierce personne** : attestation sur l'honneur, pièce d'identité, justificatif d'adresse de l'hébergeur
- Divorce ou séparation avec jugement** : jugement des Affaires familiales fixant le lieu de résidence de l'enfant
- Séparation à l'amiable ou garde alternée** : attestation sur l'honneur des deux parents précisant la résidence retenue
- Enfant en famille d'accueil** : attestation de placement + justificatif d'adresse de l'assistant familial

Article 441-1 Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002
Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.